Nations Unies CAT/C/66/D/772/2016

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Distr. générale
27 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

Décision adoptée par le Comité contre la torture au titre de l'article 22 de la Convention, concernant la communication nº 772/2016*, **

Communication présentée par :	K. L. (représenté par un conseil, John Sweeney)
Au nom de :	K. L.
État partie :	Australie
Date de la requête :	26 août 2016 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond :	Risque de torture et de mauvais traitements en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 3 mai 2019, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire du conseil du requérant sur les observations de l'État partie sur le fond, malgré l'envoi d'un rappel, et compte tenu du fait que le conseil avait ensuite retiré la requête car il avait perdu tout contact avec le requérant, a décidé de cesser l'examen de la communication nº 772/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-sixième session (23 avril-17 mai 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.